



HAL
open science

Les enseignements d'un mari à sa femme (1393) : catéchisme et savoir-vivre

Karin Ueltschi

► **To cite this version:**

Karin Ueltschi. Les enseignements d'un mari à sa femme (1393) : catéchisme et savoir-vivre. Hervé Pasqua; Marie-Thérèse Bellocq. Éducation et éducateurs chrétiens, L'Harmattan, pp.75-97, 2013, Enfance éducation et société, 978-2-343-00552-2. hal-03741697

HAL Id: hal-03741697

<https://hal.science/hal-03741697>

Submitted on 1 Aug 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« **Les enseignements d'un mari à sa femme (1393) : catéchisme et savoir-vivre** », H. Pasqua (dir.), « Éducation et éducateurs chrétiens », Paris, L'Harmattan, 2013, p. 75-97.

*Le Mesnagier de Paris*¹ est un savoureux manuel de savoir-vivre de la fin du XIV^e siècle. Un mari vieillissant, aisé et cultivé, s'adresse à la toute jeune femme qu'il vient d'épouser. C'est pour répondre à une demande qu'elle a elle-même formulée, dit-il, qu'il entreprend donc de l'instruire :

Je me rappelle bien, vous m'avez prié humblement dans notre lit de ne pas vous reprendre brutalement, pour l'amour de Dieu, ni devant des étrangers, ni même devant nos gens (...) ; de vous rappeler (...) les fautes ou les naïvetés observées pendant la journée (...) et de vous corriger si je le désirais. Vous me disiez que vous ne manquerez point alors de tirer les leçons de mes instructions et critiques et que vous feriez tout ce qui est en votre pouvoir pour vous conformer à ma volonté. Cela m'a fait grand plaisir (...). J'écrirai un enseignement général que je vous donnerai (Prologue, 1, p. 23).

Ce n'est pas la première fois que la toujours jeune langue française sert de véhicule à un exposé didactique, domaine normalement réservé au latin. Mais nous sommes dans ce contexte précis où le souci didactique pénètre peu à peu toutes les couches de la société et la sphère du savoir englobe peu à peu aussi les techniques et la vie quotidienne. Cependant, la configuration particulière de notre ouvrage est remarquable : jusqu'à présent, l'œuvre didactique qui se présente presque toujours sous forme de dialogue, qu'il soit fictif ou non (qu'il donne ou non la parole à l'interlocuteur, qui est la cible), offre des couples comme le maître et son disciple, le père et son fils, le philosophe et son prince. À peu près contemporain du *Mesnagier*, le célèbre *Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*² introduit lui aussi un (ou plutôt des) destinataires féminins, les filles de l'auteur. Dans notre cas, le destinataire de l'enseignement est donc l'épouse ; le discours en reçoit par conséquent une orientation originale. Bien que notre bourgeois soit seul à parler dans le texte, le livre suggère le dialogue puisque l'auteur cite souvent les paroles de sa femme, sa position, ses réactions supposées : un portrait en émerge donc en silence.

Cette « instruction générale » comporte des volets aussi variés que la catéchèse, l'art du jardinage et de la cuisine, l'autourserie mais surtout, des conseils pratiques concernant les devoirs de l'épouse. En effet, le cloisonnement des disciplines tel que nous le connaissons

¹ *Le Menagier de Paris*, éd. G. Brereton, trad. K. Ueltschi, Paris, Le Livre de Poche, coll. « Lettres Gothiques », 1994 (2010 pour la seconde édition revue et corrigée).

² *Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*, éd. A. de Montaigon, Paris, Jannet, 1854. Voir A. M. Gendt, *L'art d'éduquer les nobles damoiselles. Le Livre du Chevalier de la Tour Landry*, Paris, Champion, 2003.

ne viendra qu'avec le XVI^e siècle. Est-ce de ce mélange de registres que jaillit cette originalité pour nous que morale religieuse et bienséances mondaines se trouvent profondément imbriquées dans ce livre ? Comment s'articulent la morale bourgeoise en émergence et la finalité chrétienne du discours éducatif ? Les deux sphères du spirituel et du mondain ne connaissent-elles donc pas de hiatus en ce Moyen Âge finissant ?

1. Une catéchèse nourrie par l'expérience du monde

D'emblée, nous avons affaire à un discours mettant un soin extrême à être pédagogique – à en devenir même volontiers lourd selon nos conceptions. L'auteur ne cesse de récapituler, de faire le point, puis annoncer la suite :

Je viens de vous dire qu'une confession se compose de trois choses : contrition, confession et satisfaction. Je viens de vous montrer et de vous enseigner aussi bien que j'ai pu ce que c'est que la contrition et ensuite ce que c'est que la confession et comment elle doit être faite. (...) À présent, pour connaître votre pensée, je vous montrerai ce en quoi vous pouvez avoir péché. Nous traiterons premièrement des sept péchés mortels et des circonstances qui s'y rapportent (I, iii, § 28, p. 68-70).

Or, l'originalité de cette catéchèse catholique est qu'elle se nourrit de l'expérience en même temps que des exigences du monde. Cela se manifeste à travers trois démarches originales : l'adaptation des textes sacrés qui est pratiquée ; le développement d'*exempla* inspirés par la vie courante comme source d'instruction ; l'effort permanent de tirer des conclusions pratiques de tout précepte théorique.

Adaptation des textes sacrés

Si l'auteur ne cesse de s'appuyer sur les textes sacrés pour étayer son discours, il prend certaines libertés avec les Écritures pour mieux les articuler avec son propos, en l'occurrence avec la problématique de la morale des femmes mariées évoluant dans la société. Il s'agit d'attirer la Bible à ces circonstances de la vie de tous les jours pour cautionner et étayer les recommandations qui seront formulées. Cela implique une sélection très ciblée, une interprétation orientée dans une certaine direction du contenu biblique. L'auteur procède toujours de la même manière : il énonce un précepte général, par exemple la nécessité de la discrétion de l'épouse envers tout le monde excepté son mari. Ensuite, il cite un passage biblique qui servira d'assise argumentative à l'énoncé : « Et il est dit ad Ephesios, .v°. : *Sic viri debent diligere uxores : Scilicet ut corpora sua. Ideo ibidem dicitur : Viri diligite uxores vestras etc.* » Notre auteur coupe pour interpréter : « Car vous ne devez rien cacher au mari, mais vous dire tout réciproquement (I, viii, § 9, p. 314) ». On voit qu'on passe du général

biblique au particulier concret, qui est ici une nécessité sociale. Notre auteur adapte le texte sacré à son propos et s'en sert pour en tirer un enseignement particulier. Il ne le trahit pas proprement mais le manipule si on peut dire. Après tout, le texte de saint Paul implique, dit *implicitement* ce qui intéresse notre mari, à savoir la nécessité de la franchise absolue entre époux : c'en est une déduction concrète possible.

Autre exemple amusant de ce jeu avec les sources sacrées : le trésor caché dans le champ, les *bonas margaritas*, les perles précieuses qui symbolisent le royaume des cieux – deviennent ainsi le symbole la bonne épouse : « Par le trésor trouvé dans le champ et par la pierre précieuse nous pouvons comprendre chaque bonne dame vertueuse³ ». Concernant l'histoire vétérotestamentaire, longuement racontée, dans le *Mesnagier* de Sarah et Hagar (les épouses d'Abraham) d'un côté, de Léa et de Rachel (les deux épouses de Jacob) de l'autre côté, les deux récits comportant tout de même une histoire de bigamie sont orientés vers un point très précis : la nécessaire loyauté et abnégation de l'épouse, sa *debonneretez et humilitez* (I, v, 11, p. 168). Et de conclure par la question de savoir combien de dames aujourd'hui en feraient autant sans rechigner ni protester lorsque la seconde épouse aurait le mari ? Et de répondre : « Je crois qu'elles feraient bien pis que cela : par Dieu, elles se battraient » (I, v, 24, p. 178). Remarquons que ce même principe vaut aussi pour des sources non chrétiennes : l'antique Lucrèce devient tout naturellement un modèle chrétien de chasteté féminine à suivre (I, iv, 13, p. 142). Ce qui nous amène à une deuxième catégorie de procédés pédagogiques : cette fois, il ne s'agit plus d'adapter le texte biblique aux contingences du monde, mais au contraire de puiser dans la vie de tous les jours matière d'instruction qui illustre, mieux, qui valide par les faits les grands préceptes de la morale chrétienne.

L'Exemplum

L'*exemplum* est un genre littéraire didactique et moral original du Moyen Âge. Il s'agit d'un court récit « exemplaire » qui illustre en général une loi, une prescription, une vérité ; il se situe dans l'axe logique de l'argumentation dont il doit expliciter la portée concrète. L'*exemplum* comporte un certain nombre de traits définitoires⁴ dont le caractère bref

³ De chascune bonne preudefemme Jesucrist ou .xiii^e. chappitre de l'Euangile saint Mahieu en une parabole dit ainsi : *Simile est regnum ceorum (...). En ce chappitre mesmes dit Nostre Seigneur ceste parole : Le Royaulme des Cieulx est semblable a l'omme marchant qui quiert bonnes pierres precieuses, et quant il en a trouvé une bonne et precieuse il va et vent tout quanaque il a et l'achate. Par le tresor trouvé ou champ de terre et par la pierre precieuse nous pouons entendre chascune bonne preudefemme* (I, iv, 2, p. 132). Remarquons aussi qu'on a peut-être affaire à un amalgame avec un autre passage biblique, le *Livre des Proverbe* qui dit que « la femme vaillante » est « infiniment plus précieuse que les perles » (Proverbes, 31, 10).

⁴ C. Brémond, J. Le Goff, *L' »Exemplum* », Brepols, 1982. *Les Exemplum médiévaux, introduction à la recherche suivie des tables critiques de l'Index exemplorum de Frederic Tubach*, sous la direction de J. Berlioz et M.-A. Polo de Beaulieu, Caracassonne, Garae/Hésiode, 1992). Voir aussi K. Ueltschi, « La Digression dans l'économie

et narratif, ainsi que la revendication de sa véracité et naturellement sa finalité didactique. Mais surtout, il s'agit d'une pièce insérée dans un ensemble par rapport auquel il constitue une rupture ; il se classe, dans les traités de rhétorique antiques, dans la partie du « pathos ». Par exemple, pour illustrer le précepte que « sans contrition sa prière ne vaut rien⁵ », une histoire assez rocambolesque comparée au sujet à illustrer est racontée, l'histoire d'un troc entre un cheval et un *Pater Noster*, dans laquelle entre en plus la possible négociation d'une selle.

La vie quotidienne offre en effet un vivier inépuisable d'anecdotes exemplaires savoureuses à raconter, à entendre et donc incisives d'un point de vue pédagogique. Développons l'exemple de la mauvaise épouse (I, vi, 11-12, p. 232-236) : un couple n'arrivant pas à s'entendre sur ses devoirs respectifs - c'est surtout la femme qui est rétive - un ami leur suggère de faire la liste de tous leurs devoirs respectifs et de s'y tenir. Mais un jour, ils traversent un pont; la dame trébuche et le mari la retient de justesse; en la sauvant, il tombe lui-même à l'eau. Et la mauvaise épouse lui refuse son aide après avoir consulté sa liste: le devoir de sauver son mari de la noyade n'y figure pas, donc elle n'a pas besoin de venir à son secours ! C'est un seigneur passant par là qui le repêche, à moitié mort. Mais justice sera faite : la mauvaise femme finira sur le bûcher! Cet *exemplum* assez terrible montre quelque chose d'extraordinaire qui dépasse le cadre de l'enseignement théorique, à savoir que si l'on n'envisage sa relation au mari (ou inversement à l'épouse) qu'en termes de devoir l'on court à la ruine. On peut sans peine y lire l'évangélique opposition entre justice des hommes et justice de Dieu. C'est la dimension du quotidien précisément qui permet d'illustrer parfaitement cet élargissement.

L'*exemplum* peut aussi être drôle, sans pour autant cesser d'être édifiant ; son pouvoir didactique en est d'autant plus important. Il peut par exemple être assorti d'un léger assaisonnement diabolique si l'on admet dans l'histoire à suivre qu'en cette fin du XIV^e siècle le balai est déjà solidement associé à l'imaginaire de la sorcellerie et du sabbat. C'est l'histoire d'un pari visant à mesurer l'obéissance respective des moines à leur abbé et des femmes à leur mari, en vue de départager qui des deux groupes se distinguerait par l'obéissance la plus scrupuleuse. Et voici les termes du pari : chaque abbé commanderait à chacun de ses moines à l'insu des autres de cacher des verges sous son lit et de laisser, la nuit,

du Discours didactique vernaculaire du Moyen Age français : manifestations et enjeux dans *Le Mesnagier de Paris* », *La Digression*. Études réunies par Chantal Connochie-Bourgne, Senefiance, n° 51, publications de l'Université de Provence, 2005, p. 391-408.

⁵ *Et sache le pecheur que sans contricion sa priere ne vault riens, puis qu'il ait sa pensee en son cuer ailleurs. Et, chiere suer, vous en pouez prendre exemple par ung a qui l'en promist donner un cheval...* (I, iii, 18, p. 58).

la porte de sa chambre ouverte, en attendant la discipline que l'abbé voudra venir lui infliger ; et chaque mari ordonnerait en secret à sa femme de mettre un balai derrière la porte de leur chambre à coucher⁶. Lorsqu'au bout de huit jours les abbés et les maris se rejoignent pour comparer les résultats de l'épreuve, les pères abbés triomphent : lors de leur inspection, à minuit, ils ont tous trouvé leur ordre exécuté. Le compte-rendu des maris est moins glorieux : la première dame exécute l'ordre mais lorsque le mari à ses côtés dormait, les cheveux, dit-elle, se hérissèrent sur sa tête et elle se mit à suer d'angoisse si bien qu'elle finit par jeter le balai par la fenêtre⁷. La seconde épouse, en maugréant, a fini par mettre elle aussi le balai derrière la porte ; puis elle s'est habillée et s'en est allée, en disant qu'elle ne coucherait jamais dans une chambre en présence d'un balai. Quant à la troisième, elle explique clairement son refus : elle n'était pas issue d'enchanteurs, elle ne descendait pas de sorciers, elle ne savait pas jouer à la sorcière, et elle n'en ferait rien, n'y consentirait pas même au prix de sa vie : jamais elle ne dormirait dans la maison si l'on y posait le balai⁸.

À première vue, le balai semble être une simple variante des verges, un instrument de châtement. Mais ce n'est pas la crainte de coups qui motive le refus catégorique des malheureuses épouses, mais bien la peur superstitieuse de quelque maléfice qui serait associé au balai. Ce qui n'empêche pas le commentateur de l'*exemplum* de retomber sur ses pieds en concluant que les femmes sont bien moins obéissantes que les moines, et que c'est normal, dit-il : c'est à cause de leur nature de femme ! Le mauvais exemple est donc plein de saveur : l'antique *prodesse et delectare* est toujours de rigueur ! On trouve ce trait de manière constante, émaillant tout le texte, au détour d'une phrase, de manière allusive⁹.

⁶ *Chascun des abbez commanderoit a chascun de ses moines que sans le sceu des autres il laissast la nuyt sa chambre ouverte et unes verges soubz son chevet en attendant la discipline que son abbé lui voudroit donner : et chascun des mariz commanderoit secretement a sa femme a leur couchier, et sans ce que aucun de leur mesgnie en sceussent rien, ne aucun fors eulx deux, qu'elle meist et laissast toute nuyt un balay derriere l'uyz de leur chambre* (I, vi, § 33, p. 260).

⁷ *Le premier dit qu'il fist avant couchier, secretement, le commandement a sa femme, qui lui demanda moult fort a quoy c'estoit bon et que ce voudroit. Il ne le vout dire. Elle reffusoit adonc a le faire, et il adont fist semblant de soy corroucier. Et pour ce elle lui promist qu'elle le feroit. Le soir ilz se coucherent et envoyerent leurs gens qui emporterent la clarté. Il fist adonques lever sa femme, et oy bien qu'elle mist le balay. Il lui en sceust bon gré et s'en dormy un petit, et tantost aprez se resveille et sentit bien que sa femme dormoit. Si se leva tout bellement et ala a l'uis, et ne trouva point de balay et se recoucha sercetement, et esveilla sa femme et lui demanda se le balay estoit derriere l'uyz. Elle lui dist : [« Ouy. »] Il dit que non estoit, et qu'il y avoit esté ; et lors elle lui dist : « Par Dieu, pour perdre la meilleur robe que j'aye je ne lui eusse laissé. Car quant vous fustes endormy les cheveux me commencerent a herisser et commençay a tressuer, et n'eusses peu dormir tant qu'il eust esté en ceste chambre. Si le gectay en la rue par les fenestres. »* (I, vi, § 35, p. 262).

⁸ *Elle n'estoit venue ne yssue d'enchanteurs ne de sorciers, et qu'elle ne savoit jouer des basteaulx de nuyt, ne des balaiz, et pour mourir elle ne feroit ne consentiroit, ne jamaiz en l'ostel ne gerroit s'il estoit fait.* (I, vi, § 37, p. 264).

⁹ Pour ne donner qu'un exemple supplémentaire : *Dieu regarde en priere cuer humble et devost et n'a cure de paremens ne de haulte maniere, comme font ces foles hardies qui vont baudement le col estendu comme serf en lande et regardent de travers comme cheval desréé* (I, iii, § 117, p. 128).

De nombreux *exempla* du *Mesnagier* ne relèvent pas d'une expérience vécue de leur auteur mais ont été rapportés par la tradition ; le *vidi* ou *audivi* n'est bien souvent qu'une coquetterie stylistique. Le discours compilé se reconnaît dans notre cas tout particulièrement lorsque le ton se fait neutre, voire froid et dur, et l'enseignement très rigoureux. Et c'est précisément quand le langage devient vivant, quand l'affectivité transparaît que le discours acquiert une dimension supplémentaire de persuasion et de vérité : l'auteur ne cite plus, l'auteur parle en son nom propre : « Par Dieu, je crois que lorsque deux bonnes personnes sont mariées, toutes les autres affections s'en trouvent reléguées à la seconde place ; que lorsqu'ils sont ensemble, ils se regardent davantage que les autres, ils se pincent et se donnent de petits coups ; ils aiment exclusivement se parler et se faire signe l'un à l'autre¹⁰. » Attardons-nous à présent à cette dialectique entre tradition et voix individuelle, qui en cache une autre.

Théorie et Pratiques

L'éducation de l'épouse chrétienne se situe par définition sur le terrain du monde, du siècle ; il convient donc de lui insuffler une dimension spirituelle, mais à travers une pratique. Cela demande parfois des ajustements. Par exemple, quand faut-il prier quand on est une jeune femme ? « Vous pouvez dire ces oraisons à matines, ou au moment de votre réveil du matin, ou en vous levant et vous vêtant, ou après, tout est bien, à condition que cela se fasse à jeun et avant tout autre occupation¹¹. » La vie dans le siècle offre donc une panoplie d'occasions variées et notamment la possibilité d'imbriquer les deux dimensions temporelle et spirituelle : prier en s'habillant en même temps. Se pose par ailleurs la question de ce qu'il faut entendre par « matin », ce qui illustre bien l'adaptation au monde de préceptes canoniques : vous devez savoir, dit notre auteur, que pour les moines, matin correspond à matines, donc à la première heure du jour, au cœur de la nuit encore, tandis que les femmes mariées en général doivent entendre ce terme par rapport au jour naturel (I, i, 1, p. 35).

Ce souci pratique se remarque également dans les leçons de catéchisme qui ouvrent notre recueil. Elles possèdent toujours deux volets, redondants à notre goût il faut bien le dire. Mais leur raison d'être est justement de séparer la théorie de la pratique, de faire

¹⁰ *Par Dieu, je croy, quant deux bonnes preudegens sont mariez, toutes autres amours sont reculees (...); et me semble que quant ilz sont presens et l'un devant l'autre ilz s'entregardent plus que autres, ilz s'entrepinsent, ilz s'entrehurten et ne font signe ne ne parlent volentiers fors l'un a l'autre...* (I, vi, § 26, p. 250).

¹¹ *Ces oraisons pouez vous dire a matines ou a vostre esveilier du matin, ou a l'un et a l'autre, ou en vous levant et vestant, et apres vostre vestir, tout est bien, et que ce soit a jeun et avant toute autre besoingne* (I, i, §10, p. 42).

suivre l'une par l'autre. Ainsi sont décrits d'abord – volet théorique – les sept péchés capitaux avec toutes leurs branches. Ensuite – volet pratique – l'enseignement se répète partiellement dans l'exposé qui détaille point par point comment confesser chacune de ces transgressions. Et ce n'est pas tout : sont présentées à la suite avec autant de précision les sept vertus cardinales (et leurs branches) qui s'opposent aux sept péchés (I, iii, 29 et sq., p. 70 et sq.) ; on aborde donc une troisième fois, par un biais différent, le même sujet.

Le grand défi que présente le *Mesnagier de Paris*, c'est donc d'enseigner comment être un parfait chrétien – une parfaite chrétienne plutôt - *dans le monde*, ce qui implique une morale adaptée au siècle et aux pièges particuliers qu'offre la vie en société sans pour autant transiger avec la Loi. On peut parler d'une traduction concrète des préceptes passant par une classification, donc hiérarchisation originale des vertus et des péchés.

2. Être pieux dans le monde : la hiérarchisation des vertus et des péchés

« Sachez qu'il ne m'est pas désagréable, bien au contraire, que dans l'avenir vous vous occupiez de rosiers, que vous vieilliez sur des violettes, que vous en confectionniez des couronnes, et aussi que vous dansiez, que vous chantiez¹² ». Ce ne sont donc pas les plaisirs féminins, mondains, innocents qui sont à proscrire. En revanche, ces distractions ne sont à pratiquer que dans le cercle familial et familial ; à aucun moment il faut chercher à se mélanger à des personnes au-dessus du milieu auquel on appartient. Ce qui est prohibé, c'est le non-respect des normes sociales.

Tout est organisé et structuré en vue de la sauvegarde des bienséances, de l'honorabilité. Ne pas prêter soupçon, voilà la règle d'or pour toute épouse, voici sa vertu suprême sur laquelle jamais, sous aucun prétexte il n'y a à transiger :

Ainsi je vous conseille d'accueillir les lettres personnelles, les lettres d'amour de votre mari avec grande joie et grand respect, de vous isoler pour les lire toute seule, et de lui répondre vous-même de votre main si vous savez écrire, ou alors par l'intermédiaire d'une personne bien discrète. Écrivez-lui de tendres mots d'amour, racontez-lui vos joies et vos passe-temps ; n'acceptez ni ne lisez aucune autre lettre, n'écrivez à personne en dehors de lui, ou alors dictez ces lettres à quelqu'un et faites-les relire devant tout le monde en public.

Item, l'on dit aussi des reines de France qu'à partir du moment où elles sont mariées, elles ne donneront de baiser à aucun homme – ni père, ni frère, ni parent – sauf au roi, aussi longtemps qu'il vivra. J'ignore la raison de ce renoncement, et si c'est seulement vrai (I, iv, 25 et 26, p. 153).

¹² *Et saichiez que (..) je pren plaisir en ce que vous avrez a labourer rosiers, a garder violectes, faire chappeaulx, et aussi en vostre dancier et en vostre chanter, et vueil bien que le continuez. Toutesvoies sans desirer ne vous offrir a repairier en festes ne dances de trop grans seigneurs, car ce ne vous est mie convenable ne afferant a vostre estat ne au mien* ». Prologue, § 2, p. 24.

Ainsi, les vertus cardinales connaissent-elles une certaine redistribution quant à leur caractère plus ou moins prioritaire. L'obéissance au mari prend ainsi la première place, talonnée de près par la discrétion. La cumulation de ces deux vertus permet d'esquisser le portrait de la parfaite *prudefemme*, épouse et maîtresse de maison (car malheureusement, il n'est pas question des devoirs maternels de la femme dans notre manuel).

L'obéissance

La première section traite de votre devoir d'obéissance à l'égard de celui qui sera votre mari et de ses ordres, quel que soit leur motif, sérieux, simulé ou impliquant quelque chose de bizarre à exécuter, qu'il s'agisse de petites ou de grandes choses (I, vi, 2, p. 187).

Obéir veut dire que quelles que soient les circonstances, quelles qu'en soient les fins, en tout lieu et en toute saison vous devez suivre sans protestation tous ses ordres sans exception (I,vi, 18, p. 242).

Voici donc une règle absolue très simple abondamment commentée et illustrée par des *exempla* parfois savoureux, parfois très durs. Quels pourraient être les fondements d'une telle exigence de soumission, est-elle sociale ou théologique ? Il existe d'abord un fondement théologique, constamment sous-jacent aux propos de notre bourgeois, ou plutôt, c'est un lieu commun de la tradition que cette idée de la malignité de la femme, (*mulier*, « molesse¹³ », par opposition au *vir* justement habité par la *virtus*, la vertu). C'est la faute d'Ève, instigatrice du péché originel, qui explique toute la misère de la condition humaine en général, féminine en particulier en ce qu'elle ne cesse de représenter une menace pour l'homme. L'image de la femme est donc fondamentalement ternie dans une longue lignée d'exégètes ; la tradition patristique et didactique a toujours gardé une suspicion plus ou moins prononcée envers la femme : c'est toujours et encore Ève, manifestement, qui sert de référence plutôt que la nouvelle Ève, la Vierge Marie, qui est à l'origine de la Rédemption du monde.

Mais en dehors de ce fondement théologique somme toute ténu, d'autres raisons expliquant la dureté de ce discours envers la femme sont relatives au contexte social, et plus particulièrement à la difficile condition des veuves qui n'ont souvent pas d'autre alternative, en cas du décès du premier mari, que d'en prendre un autre, celui qui se présentera et qui voudra bien d'elles : le remariage étant souvent indispensable pour assurer à la veuve une existence digne, elle ne doit pas être exigeante. La littérature médiévale exploite d'ailleurs abondamment ce *topos* de la mal mariée. Or, notre auteur est un mari âgé. Son éventuelle disparition, et donc le futur nouveau mari de son épouse constituent une préoccupation

¹³ Voir K. Ueltschi, *La didactique de la chair. Approches et enjeux d'un discours en français au Moyen Âge*, Genève, Droz, 1993.

constante dans son discours. Le bourgeois évoque allusivement, avec son tact habituel, ces hommes indéliçats ; seule une soumission absolue peut garantir les pauvres épouses de leur vindicte : « Je souhaiterais que vous soyez très instruite en matière de vertu, d'honneur et de devoir (...) , pour que vous soyez en mesure de servir, le cas échéant, un autre mari après moi » (Prologue, 4, p. 25). Notre bourgeois ne cesse de référer à ce « mari qui sera ». La soumission n'est qu'un moyen de se protéger, semble-t-il suggérer.

À cela s'ajoute un autre facteur social: les impératifs dictés par le code de bienséance que cette caste en plein essor, la bourgeoisie, a déjà bien établi. Ici, vertu rime avec honneur sans doute bien davantage que dans n'importe quel autre lieu. Ce n'est pas tant la faute que le *soupeçon* qui est à redouter et qui peut ruiner la réputation d'une famille sur plusieurs générations.

Ni richesse, ni beauté, ni intelligence, ni noblesse du lignage, ni aucune autre qualité ne peuvent jamais effacer une mauvaise réputation, en particulier chez la femme lorsqu'elle a succombé une fois, ou seulement éveillé un soupçon. (I, iv,1, p.130)
 (...) il suffit qu'une seule fois la femme suscite le soupçon ou s'attire une mauvaise réputation. Et même si cette rumeur est sans fondement, la femme en sera toujours entachée. Vous voyez donc à quel danger une femme expose perpétuellement son honneur, celui du lignage de son mari et de ses enfants.... (I, iv, 23, p.150).

Ainsi, dans l'anecdote de ce mari recevant la confession de sa femme (le bourgeois dit bien que c'est une histoire qui lui vient d'un ami) : la dame, sur le point de mourir lui avoue que l'un des trois enfants n'est pas de lui ; et le mari la supplie de ne pas lui révéler de quel enfant il s'agit pour le bien général de la famille (I, viii, 10, p. 316). Ce mari exemplaire est naturellement peint ici comme un modèle sans doute exceptionnel et peut-être aussi à inverser.

Mais l'exemplum, hérité de Pétrarque, de Grisélidis est sans doute le cas le plus terrible qui puisse être présentée à une jeune épouse en matière d'obéissance ; notre bourgeois abandonne donc ici sa voix à l'illustre poète, et s'excuse à la fin de l'histoire pour la cruauté de l'exemplarité ici exigée. Il s'agit de l'histoire du marquis de Saluce lequel, pressé par ses sujets, a épousé une femme, mais d'humble origine et dont il va mettre à l'épreuve l'obéissance de façon terrible. L'épouse doit lui abandonner les enfants sitôt nés sans recevoir aucun renseignement sur leur sort. Finalement il va jusqu'à faire semblant de la répudier. La vertueuse Grisélidis accepte tout avec humilité et résignation, sans le moindre mouvement de protestation, ce qui lui vaut finalement d'être réintégrée dans les honneurs de son état de femme du marquis. Et notre auteur de conclure :

Chère amie, cette histoire fut traduite par maître François Pétrarque, poète officiel de Rome ; elle fut traduite pour persuader les bonnes dames d'être patientes devant les épreuves que leur font subir leurs maris non point seulement par amour pour eux, mais parce que Dieu, l'Église et la raison veulent qu'elles soient dociles et parce que les maris exigent qu'elles le supportent avec patience. Pour éviter pire, il leur est nécessaire de se soumettre entièrement à la volonté du mari et d'endurer patiemment ses exigences, qu'en même temps elles doivent cacher et taire (I, vi, 9, p. 230).

Mais aussitôt, ce premier commentaire, froid, factice, est suivi d'un autre commentaire où l'on passe du général au particulier et d'une rigueur inhumaine au bon sens.

Je n'ai placé ici cette histoire que pour vous instruire, et non point pour l'appliquer à vous : je n'exige pas de vous une telle obéissance, je n'en suis pas digne. Je ne suis pas marquis ni vous bergère ; je ne suis pas non plus assez fou, outrecuidant ou immature pour ignorer qu'il ne m'appartient pas de vous faire subir de pareils affronts (...). Mais l'histoire est ainsi, je ne dois pas y apporter de corrections ni de modifications, car quelqu'un de plus sage que moi l'a compilée et lui a donné son titre. Je souhaite en outre que vous la connaissiez, parce que d'autres aussi la connaissent : il faut que vous sachiez parler de tout comme tout le monde (I, vi, 10, p. 232).

Finalement, cette histoire fait partie de la culture générale, finalement, ce n'est que de la littérature !

La discrétion

Mais l'obéissance due au mari est couplée par une autre exigence que l'on ne trouve pas non plus avec ce poids dans les Écritures : la discrétion semble émerger ici comme vertu morale par excellence de la bourgeoise en plein essor, d'une société qui s'organise et se raffine à tous les niveaux et qui se repère à partir de ce qui est apparent. Car la discrétion, cela veut dire quelque chose de très concret et précis ici : parler peu ou pas, garder tous les secrets du mari, et en particulier ne jamais prendre la parole devant des gens hautains et d'une caste supérieure à la sienne¹⁴. En fait, il s'agit de savoir tenir sa langue ; la discrétion, qui représente apparemment une épreuve surhumaine pour toute femme, est une vertu-branche dépendant de Prudence ; c'en est un cas pratique, une application spéciale. Voici l'*exemplum* d'un jeune garçon que son père a amené à une séance du Sénat, dont rien ne devait s'ébruiter. Mais la mère, curieuse comme toutes les femmes, a tellement pressé le pauvre garçon qu'il a inventé un mensonge (bien adapté au contenu du propos de notre bourgeois), à savoir qu'on

¹⁴ *Le .viii. article de la premiere distinction si dit que vous soiez taisant, ou au moins actrempreement parlant, et sage pour garder et celer les secretz de vostre mary. (...) Et moult de perilz sont venuz de trop parler, et par especial quant l'en prend parolles a gens arrogans ou de grant courage ou gens de court ou seigneurs. Et par especial gardez vous en tous vos faiz de prendre paroles a telles gens. Et se par aventure telles gens s'adressent a vous, si les eschevez et laissez sagement et courtoisement, et ce sera grant sens a vous...* (I, viii, § 1, p. 308).

s'était interrogé pour savoir s'il valait mieux qu'un homme eût deux épouses ou une femme deux maris. Naturellement, le bruit en a vite gonflé toute la ville de Rome, le garçon a raconté son astuce, et le Sénat, après avoir fait sénateur le garçon, a pris la décision d'interdire désormais l'accès des séances aux enfants. Mais c'est pis encore lorsque les femmes se racontent indiscretement des histoires entre elles, voici ce que cela peut donner : voici une femme qui s'est levée tard (ah, la mollesse légendaire de la chair...), et qui n'a pas trouvé de meilleure excuse que de raconter qu'elle a eu le malheur de pondre un œuf. Le cas est intéressant, et de l'œuf unique on est vite passé à un panier tout plein par le soin des matrones grossissant progressivement l'événement. Dans ce même chapitre l'on trouve deux histoires d'infidélité féminine couverte par la discrétion d'un mari plein de noblesse, sans doute un effet de délicatesse de notre auteur, et aussi peut-être une stratégie pédagogique accroissant l'impact de l'enseignement. Enfin, la dernière histoire est présentée comme vécue par l'auteur lui-même : « J'ai connu un avocat très respectable au Parlement qui a eu une fille d'une pauvre femme... » (I, viii, 14, p. 320-322). L'épouse de cet avocat, en secret, a veillé à ce que l'enfant soit placée chez une couturière et lui a garanti ainsi un bon départ dans la vie, le tout sans jamais manifester la moindre mauvaise humeur envers son mari. On passe donc ici à une autre catégorie de vertu chrétienne, celle du pardon implicitement véhiculée par la discrétion.

En pratiquant la discrétion dans toute situation, dit le mari à sa femme, « vous triompherez de la nature des femmes qui est incapable de cacher quoi que ce soit » (I, viii, p. 310). En effet, la *prudefemme*, idéal qui émerge ici, est une créature se définissant par l'éducation chrétienne et la maîtrise de soi.

La prudefemme

La notion de « chasteté » résume toutes les qualités de la prudefemme. Ce terme a une portée bien plus vaste au Moyen Âge que de nos jours, et implique d'abord la piété : l'amour de Dieu, la confession fréquente et la mémoire de la Passion (I, iii, 117, p. 126). Ces trois conditions constituent pour ainsi dire le premier socle de la chasteté, qui est suivi ensuite par la capacité de brider sa langue en se gardant de parler vilainement ; troisièmement il faut garder les « sens corporels » ; quatrièmement observer le jeûne, cinquièmement éviter les mauvaises fréquentations, sixièmement s'adonner aux bonnes œuvres et enfin, pour couronner le tout, prier avec sincérité. Le résultat est cette personne merveilleuse que notre auteur qualifie de *prudefemme*, un résumé de toutes les vertus chrétiennes.

Extérieurement, la chasteté se manifeste par un maintien extérieur modeste :

Lorsque vous vous rendez en ville ou à l'église, [faites-vous] accompagner convenablement selon votre état, et notamment par des *prudefemmes* de bonne réputation ; évitez toute compagnie douteuse, n'approchez jamais une femme suspecte, n'en souffrez aucune dans votre entourage. En cheminant, maintenez la tête droite, les paupières franchement baissées et immobiles, et le regard droit devant vous à une distance de quatre toises, fixant le sol ; évitez de regarder autour de vous ou d'arrêter vos yeux sur un homme ou une femme à droite ou à gauche, de lever la tête ou de laisser votre regard errer sans but ; ne riez pas, ne vous arrêtez pas pour parler dans la rue ... (I, ii 1, p. 46).

Amoral et mal séant se confondent donc parfaitement ici. Au contraire, la « folle » femme se caractérise par son maintien dévergondé, son désordre dans les vêtements et sa coiffure d'abord¹⁵. Ce n'est que dans un second temps, et dans le cadre d'un exposé systématique et compilé que sont développés les vices féminins par excellence tels que des siècles de traditions les ont fixés, et qui ont plus particulièrement trait à la chair. Le bourgeois les noie dans son exposé général mais insiste plus particulièrement sur la glotonnerie et l'oisiveté.

Ainsi donc, en schématisant à peine, on peut dire que la *prudefemme* est la parfaite épouse. Car ce qui en sort en dernier lieu, de cet « enseignement général », c'est un hymne à l'amour conjugal. Le chapitre « comment prendre soin de son mari et de la maison » est pour moi le plus savoureux de tout le recueil.

Tout cela [endurer les peines des travaux extérieurs] ne lui fait rien parce qu'il est réconforté en pensant aux soins que sa femme prendra de lui à son retour, aux caresses, aux joies et aux plaisirs qu'elle lui prodiguera ou lui fera prodiguer en sa présence : le déchausser auprès d'un bon feu, lui laver les pieds, lui donner des chausses et des souliers propres ; et le faire bien manger et bien boire, le servir et l'honorer... (I, vii, p. 294).

Bref, il s'agit d'ensorceler le mari, et le ré-ensorceler constamment, c'est le terme employé (I, vii, 3, p. 298) ! Le soin de la maison n'est pas une fin en soi mais une des expressions de la tendresse conjugale : c'est pour son confort que la chasse aux puces et aux mouches par exemple prend tout son sens, même si l'auteur y met une verve particulière pour exposer les différents « trucs » qu'il semble avoir expérimenté lui-même ! « Et ainsi le garantissez et gardez de toutes mesaises, et luy donnez toutes les aises que vous pourrez penser » (I, vii, 6, p. 302). Il n'y a qu'un précepte : l'amour du mari, qui est le premier prochain de toute épouse, et inversement. Dimension sociale et dimension chrétienne coïncident et fusionnent parfaitement en fin de compte : il n'y a aucun hiatus.

¹⁵ Voir à ce propos V. Gontero, « La chevelure dans le *Livre du Chevalier de la Tour Landry pour l'enseignement de ses filles* », Ch. Connochie-Bourgne (dir.), *La chevelure dans la littérature et l'art du Moyen Âge*, Publications de l'Université de Provence, Senefiance n° 50, 2004, p. 181-193.

Conclusion

Le Moyen Âge, à travers des œuvres d'inspiration théologiques et didactiques, nous a légué cette autre vision de la femme, celle de la parfaite épouse chrétienne, et qui s'oppose à celle, stylisée et sans doute artificielle du grand chant courtois exaltée par son amant, mais aussi à l'image redoutable de la Tentatrice qu'une certaine tradition patristique a cultivée. Car malgré la rigueur apparente de l'enseignement, l'auteur du *Mesnagier* présente sa femme, qui est pourtant la « cible » de l'enseignement, constamment comme une exception: en fait, elle n'a aucun besoin d'instruction, et encore moins d'exhortations morales ! Ce faisant, l'auteur relativise singulièrement la rigueur de son enseignement : « Tout ce que vous avez fait depuis notre mariage, et tout ce que vous ferez dans de bonnes intentions me convient et m'est agréable, et il en sera ainsi à l'avenir, comme par le passé » (Prologue, 2, p. 22) ; « Je ne suis pas assez fou, outreuidant ou immature pour ignorer qu'il ne m'appartient pas de vous faire subir de pareils affronts, épreuves ou expériences semblables » (I, vi,10, p. 232). Il s'excuse plus d'une fois, maladroitement, après un exposé particulièrement sévère et nous fait ainsi part d'une conscience: « Je vous parle plus pour vous raconter des histoires que pour vous instruire : il n'y a pas lieu de vous renseigner à ce sujet, Dieu merci, vous êtes toujours et vous serez toujours à l'abri de ce danger, de cette suspicion¹⁶ ». L'*exemplum* évoqué plus haut de la mauvaise épouse avec sa liste des devoirs le montre bien : si l'on n'envisage le monde qu'en termes de devoir *stricto sensu*, l'on court à la ruine.

Voici donc l'émergence d'une conscience personnelle qui instaure une distance critique face à des siècles de traditions méfiantes envers la femme. Nous sommes en présence d'une conscience humaine qui ne démissionne jamais. Même s'il ne le dit jamais explicitement, notre bourgeois est entièrement inspiré par la confiance et le préconçu positif face à la jeune femme que le destin vient de mettre sur son chemin et qui n'a plus que lui au monde. L'être en face de moi est bon. N'est-ce pas là la meilleure prémisse – quoique paradoxale – d'un traité d'éducation ? Voici en tout cas la grande leçon du *Mesnagier*. Voilà en quoi notre auteur anonyme est un grand éducateur – chrétien.

Karin Ueltschi

¹⁶ *Ces choses, chiere suer, souffissent assez a vous baillier pour cest article, et vous sont bailliees plus pour raconte que pour doctrine. Il ne vous en covient ja endoctriner sur ce cas, car, Dieu mercy, de ce peril et souspeçon estes vous bien gardee et serez* (I, iv, 27, p. p. 152).